

MAIRIE DE MOUTIERS
PROCES VERBAL

RÉUNION DU 1^{ER} MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni
en séance ordinaire, à la salle communale des associations, sous la présidence de M.
Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 24/02/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER
Maryvonne, M. PRIOUR Nicolas, M. DOUCIN David, M. ALIX Didier, Mme
CHEDEMAIL Mathilde, Mme OLIVRY Kélig, Mme LEMAILE Magali, M. DURAND
Cédric, M. ROBIDEL Johan, Mme FROMENTIN Cécile, M. CORBIÈRE Sébastien, M.
FOLIARD Cédric

Excusée : Mme CORNÉE Anne-Sophie

Secrétaire : Mme CHEVRIER Maryvonne

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

**II – VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 et AFFECTATION DES
RESULTATS : Commune et lotissement « Les Vallées »**

III – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

IV – SALLES COMMUNALES : location des manges debout et tarif vaisselle

V – VOIRIE : réfection de la route de la Vieuville

VI – VOIRIE : Point A Temps Automatique 2022 (PATA)

VII – PÊLE MÊLE : convention et subvention

VIII – SEGILOG : contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

Objet n°1 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les comptes administratifs de l'exercice 2021 et les décisions
modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des
dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de
recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur
accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de
l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun
des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis
et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes
les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont justifiées.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet n°2 : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 et AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Commune et lotissement « Les Vallées »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Thérèse HOCDE, 1ère adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Yves COLAS, Maire, après s'être fait présenter le compte administratif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1 – Lui donne acte de la présentation du compte administratif principal lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif : COMMUNE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	344 983.54 €	0.00 €	344 983.54 €
Opérations de l'exercice	479 829.18 €	667 550.96 €	359 365.15 €	341 497.43 €	839 194.33 €	1 009 048.39 €
Résultats de l'année 2021	479 829.18 €	667 550.96 €	359 365.15 €	686 480.97 €	839 194.33 €	1 354 031.93€
Résultats de clôture	/	187 721.78 €	/	327 115.82 €	/	514 837.60 €

Compte administratif : LES VALLEES

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	129,36 €	0,00 €	0,00 €	21 897,49 €	129,36 €	21 897,49 €
Opérations de l'exercice	101 776,06 €	101 775,46 €	114 160,04 €	95 329,36 €	215 936,10 €	197 104,82 €
Résultats de l'année 2021	101 905,42 €	101 775,46 €	114 160,04 €	117 226,85 €	216 065,46 €	219 002,31 €
Résultats de clôture		-129,96 €		3 066,81 €		2 936,85 €

2° Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, au bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définis tels que résumés ci-dessous.

Pour le compte administratif principal, il apparaît

En fonctionnement : un excédent de 187 721.78 €

En investissement : un excédent de 327 115.82 €

Pour le compte administratif des Vallées, il apparaît

En fonctionnement : un déficit de 129.96 €

En investissement : un excédent de 3 066.81 €

Monsieur Le Maire n'a pas pris part à la lecture des résumés des comptes administratifs.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat de la section fonctionnement devant faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, Monsieur Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, comme suit :

Pour le budget principal :

Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 : 187 721.78 €

Pour le budget « Les Vallées » :

Déficit de fonctionnement reporté au compte 002 : 129.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation des résultats proposés par Monsieur Le Maire

Objet n°3 – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur Le Maire rappelle la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales :

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) est affecté à l'Etat, jusqu'à la disparition prévue en 2023. En 2021, c'est la fin du dégrèvement qui s'est transformé en exonération totale (80% des foyers). Cette dernière est appliquée à hauteur de 30% pour les 20% de foyers qui doivent payer leur TH sur les résidences principales en 2021 (selle sera de 65% en 2022).

. Le gel du taux de la taxe d'habitation est maintenu jusqu'en 2022 inclus.

. Les ressources perdues par les collectivités sont compensées par des transferts de taxe locale (Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale pour les communes), des transferts de taxe nationale (fraction de TVA nationale pour les EPCI et le département), des dotations d'Etat (TSE pour l'établissement public foncier de Bretagne sur THRP notamment).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

MAINTIENT en 2022 les taux de l'année précédente comme suit :

Taxe foncière bâtie	35.03
Taxe foncière non bâtie	38.94

Objet n°4 - SALLES COMMUNALES : location des manges debout et tarif vaisselle

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de 12 manges debout et propose d'être loués aux locataires des salles communales. Les tarifs de la vaisselle doivent également être révisés, lorsqu'il y a perte ou casse.

ARTICLES	Tarif au 01/03/2022	ARTICLES	Tarif au 01/03/2022
Assiette plate	3.50 €	1 tire-bouchon	7.00 €
Assiette creuse	3.50 €	Verre à vin	2.00 €
Assiette dessert	3.00 €	Flûte	2.50 €
Assiette de service	2.00 €	Grande cuillère service	7.00 €
Tasse à café	2.00 €	Saladier	8.00 €
Sous-tasse	2.00 €	Plateau	15.00 €
Pot à lait	5.00 €	Casserole diam 16	20.00 €
Cruche en verre	3.00 €	Casserole diam 18	25.00 €
Cruche en inox	20.00 €	Faitout 8l	50.00 €
Cuillère à soupe	0.50 €	Faitout 17l	80.00 €
Cuillère à café	0.30 €	Ravier en inox	8.00 €
Fourchette	0.50 €	Plat inox (45/29)	12.00 €
Couteau	1.00 €	Plat inox (35/23)	10.00 €
Fouet	7.00 €	Plat inox service	12.00 €
Ecumoire	7.00 €	Plat à gratin	18.00 €
Louche	7.00 €	Légumier	12.00 €
Plat rond gratin inox	20.00 €	Grand couteau tranchant	25.00 €
Cafetière électrique	40.00 €	Couteau à pain	6.00 €

Passoire plastique	5.00 €	Casserole inox 5.4 l	35.00 €
Planche à découper	20.00 €	Plat 20l	45.00 €
Poêle inox ∅ 40	65.00 €	Couteau multi usages	15.00 €
Poêle inox ∅ 32	45.00 €	Spatule	8.00 €
Grande fourchette	12.00 €	Grande sauteuse	45.00 €
Petite sauteuse	30.00 €	Casserole 1.5l avec couv.	25.00 €
Grande poêle	65.00 €	Faitout 2l avec couv.	32.00 €
Ouvre boîtes	12.00 €	Faitout 4l avec couv.	40.00 €
Décapsuleur	2.00 €	Faitout 6l avec couv.	45.00 €
Allume gaz	8.00 €	Saladier plastique	8.00 €
Plat ovale creux inox 37x25	10.00 €	Soupière inox ∅ 24	18.00 €
Corbeille à pain	8.00 €	Grand faitout	150.00 €
Passoire inox	15.00 €	Mange debout	100.00 €
Chaises	50.00 €	Tables	150.00 €

Location des manges debout :

Pour rappel, acquisition fin 2021 au prix de 894 € HT les 12 pièces.

8 manges debout à la salle communale « Pierre Platier » : locataire forfaitaire de 40 €

4 manges debout à la salle des loisirs : location forfaitaire de 20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus pour le matériel manquant ou cassé

FIXE un tarif forfaitaire de location pour les manges-debout :

8 manges debout à la salle communale « Pierre Platier » : location forfaitaire de 40 €

4 manges debout à la salle des loisirs : location forfaitaire de 20 €

Objet n°5 - VOIRIE : réfection de la route de la Vieuville

Monsieur Le Maire rappelle que la commission travaux a statué sur la route prioritaire à rénover en 2022 : route de la Vieuville.

Entreprise PIGEON : 58 093.20 € HT

Entreprise COLAS : 55 997.20 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 55 997.20 € HT

Objet n°6 – VOIRIE : Point A Temps Automatique 2022 (PATA)

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de valider le devis de l'entreprise COLAS qui réalisera le Point à Temps 2022 sur la commune, sur une base de 15 tonnes, pour un montant de 16 508.75 € HT soit 19 810.50 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 16 508.75 € HT

Objet n°7 – PÊLE MÊLE : convention et subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association PÊLE MÊLE Sports et Loisirs, sollicite la commune de Moutiers pour le versement :

- D'une subvention de 2807,24 €, au titre du fonctionnement de l'association Pêle-Mêle pour l'année 2022 mettant à disposition des familles un service payant de centre de loisirs.
- D'une participation de 5127.66 €, au titre de la fréquentation 2022 calculée sur la base du nombre de jours facturés par enfant en 2021 (année N-1). Ce prévisionnel versé en 4 fois, sera réajusté au terme de l'année 2022 à la hausse ou à la baisse en fin d'année. Le prix à la journée ne varie pas et demeure à 9.34 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la demande de subvention de 2 807.24 € au titre du fonctionnement 2022

APPROUVE la demande de participation de 5 127.66 € au titre de la fréquentation 2022, réajustée au terme de l'année, et versée en 4 fois.

Objet n°8 – SEGILOG : contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services

Monsieur Le Maire informe que le contrat de maintenance et de développement des procédures informatiques avec l'entreprise SEGILOG arrive à échéance le 31 mars 2022.

M. Le Maire donne lecture au conseil de la nouvelle proposition de contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le contrat de l'entreprise SEGILOG du 01/04/2022 au 31/03/2023 :
Cession de droit d'utilisation : 2 466.00 € HT / an

Maintenance, formation : 274.00 € HT / an

PRÉVOIT les dépenses au budget 2022

Questions diverses :

- Présentation du tableau des indemnités des élus perçues en 2021 :

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES ELUS - ANNEE 2021

NOMS Prénoms élus	Indemnité de fonction BRUT	Autres indemnités de fonctions*	Remboursement de frais
COLAS Yves	18 809,04 €	0,00 €	0,00 €
HOCDÉ Marie-Thérèse	4 993,92 €	0,00 €	0,00 €
PRIOUR Nicolas	4 993,92 €	0,00 €	0,00 €
CHEVRIER Maryvonne	4 993,92 €	0,00 €	0,00 €

*Autres indemnités perçues au titre de mandat au sein de syndicat mixte, pôle métropolitain ou pôle d'équilibre territorial et rural, société d'économie mixte ou société publique locale.

- Décisions prises par M. Le Maire, suite à ses délégations :
 - . acquisition tondeuse : devis Legras = 1 870.89 € HT
devis Delagrée = 1 971.27 € HT
Le devis de l'entreprise Legras est retenu, avec une reprise de l'ancienne tondeuse HONDA à 100 € TTC
 - . acquisition jardinières : devis Mavasa = 1 098 € HT / l'unité
devis Celona = 1 268.46 € HT / l'unité
devis Verdif = 1 125 € HT / l'unité
Le CM décide de poursuivre les recherches avant de valider un devis pour l'acquisition des jardinières.
- Elections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 : élaboration du planning des permanences
Elections législatives : 12 et 19 juin 2022 (Yves absent le 19 juin 2022)
- Lot n°3 lotissement « Les Vallées » : en attente signature
- Extension lotissement « Les Vallées » : dossier en cours
- La fibre optique à Moutiers à partir du 9 mars 2022
- Composition des commissions : cet objet sera réétudié au prochain CM
- Dates représentations théâtrales 2022 :
 - . 19-20 novembre 2022
 - . 26-27 novembre 2022
 - . 03-04 décembre 2022
 - . 9-10-11 décembre 2022

Levée de la séance : 22h30

Prochain conseil : 05/04/2022

M. COLAS Yves
Maire,

Mme HOCDÉ Marie-Thérèse

M. PRIOUR Nicolas

Mme CHEVRIER Maryvonne
Secrétaire

M. CORBIÈRE Sébastien

M. DOUCIN David

M. FOLIARD Cédric

M. ALIX Didier

Mme FROMENTIN Cécile

M. ROBIDEL Johan

Mme LEMAILE Magali

M. DURAND Cédric

Mme CHEDEMAIL Mathilde

Mme OLIVRY Kélig

Mme CORNÉE Anne-Sophie
Excusée